TITRES-SERVICES
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette déclaration concerne les familles monoparentales avec enfant(s) à charge qui souhaitent obtenir plus de 500 titres-services par année civile (demande à renouveler chaque année). Sous certaines conditions, ces familles peuvent dépasser le quota et bénéficier annuellement de 2000 titres-services[1].

Numéro d'utilisateur……..……

Nom…… **Prénom**……..

Rue……..…… **N°**……

Code postal…… **Commune**…….

Numéro de registre national (NISS) ..... **N° de téléphone**……

Je me trouve dans une des situations suivantes **(cochez la case utile)** :

☐ **Je suis un contribuable imposé isolément et ayant un ou plusieurs enfants à charge et je transmets au Forem :**

- *Cette déclaration ;*
- *Mon dernier avertissement extrait de rôle ;*
- *Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois.*

☐ **J'habite seul avec mon ou mes enfants dont au moins un est âgé de moins de 18 ans et je transmets au Forem :**

- *Cette déclaration ;*
- *Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois.*

☐ **J'habite seul mais j'accueille mon/mes enfant(s) dans le cadre d'un hébergement égalitaire et je transmets au Forem :**

- *Cette déclaration ;*
- *Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois ;*
- *L'acte ou le jugement attestant l'hébergement égalitaire.*

☐ **J'habite seul et je transmets au Forem :**

- *Cette déclaration ;*
- *Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois ;*
- *Une attestation de ma caisse d'allocations familiales établissant que je suis allocataire d'allocations familiales.*

Par ce document, je déclare sur l'honneur former une famille monoparentale avec enfant(s) à charge et je prends acte que je peux acquérir 2000 titres-services par an maximum.

Date : Mention « Lu et approuvé » et votre signature

Transmettez cette déclaration complétée, avec les pièces justificatives, **par mail à l'adresse** : **titresservices@forem.be** ou **par courrier** à l'adresse suivante : **Services Titres-Services, Boulevard Tirou 104, 6000 Charleroi**

[1] *Article 3, § 2, alinéa 5 et alinéa 6 de l'Arrêté royal du 12.12.2001*